

# APERTI

**OUVERTURE DES ATELIERS D'ARTISTES  
À LAUSANNE ET ENVIRONS**  
**ASSOCIATION APERTI** La Serrurerie,  
rue de la Tour 16 CH - 1004 Lausanne  
info@aperti.ch aperti.ch

## Conditions de participation à la XV<sup>ème</sup> édition d'APERTI

### Délai d'inscription

15 janvier 2021

### Apertistes

Sont invités en tant qu'apertistes toutes personnes ayant déjà participé à APERTI, faisant partie de la scène artistique de Lausanne et environs et ayant une démarche personnelle et professionnelle dans les domaines suivants : peinture, dessin, gravure, sculpture, photographie, installation, vidéo. (Ne sont pas inclus: l'artisanat, les arts graphiques, bijouterie, poterie, stylisme, design, graphisme, architecture ...).

### Demande de candidature

Les artistes n'ayant jamais participé à APERTI sont tenus de déposer une demande de candidature accompagnée d'un dossier représentatif de leur travail. Après consultation de la candidature, le comité de l'association APERTI se réserve le droit de refuser les inscriptions qu'il estime ne pas rentrer dans ses critères.

Toute contestation de décision et/ou demande de justification ne seront prises en compte par le comité d'APERTI. En cas de refus de dossier, le candidat peut se représenter après 2 ans.

### Artistes invités

Chaque atelier peut inviter un artiste. L'artiste invité est soumis aux mêmes conditions que lors d'une nouvelle inscription.

### Inscription

L'inscription est individuelle ; chaque membre d'un atelier collectif s'inscrit donc personnellement. L'inscription se fait via le formulaire d'inscription qui est disponible sur le site internet [www.aperti.ch](http://www.aperti.ch).

### ATTENTION :

Pour cause de COVID-19, comme pour toute manifestation, l'Association Aperti doit soumettre aux autorités compétentes un plan de protection COVID pour être autorisée à organiser la manifestation.

Tout artiste, qui s'inscrit à la manifestation en 2021, accepte de gérer les mesures que les autorités compétentes exigent et s'engage à les faire appliquer de façon rigoureuse dans son atelier. Il est aussi fortement recommandé que les artistes s'entourent d'une personne (par exemple une-un bénévole) pour garantir l'application des mesures anti-COVID durant le weekend.

- 1) Désinfection des mains et port du masque obligatoire (visiteurs et artistes)
- 2) Gestion du nombre/flux des visiteurs et respect des distances

# APERTI

**OUVERTURE DES ATELIERS D'ARTISTES  
À LAUSANNE ET ENVIRONS**  
**ASSOCIATION APERTI** La Serrurerie,  
rue de la Tour 16 CH - 1004 Lausanne  
info@aperti.ch aperti.ch

- 3) Absence d'offre de nourriture et de boissons
- 4) Respect rigoureux du système de traçabilité électronique retenu par APERTI (à la demande des autorités). Chaque artiste devra scanner le code QR de chaque visiteur en utilisant une application chargeable sur le téléphone portable de l'artiste. Pour ce faire, l'atelier devra avoir accès à un téléphone android ou iphone avec un système opératoire d'au moins IOS10.

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation du moment et l'artiste s'engage à respecter ces mesures.

## Cotisation

1) la **cotisation annuelle** est fixée à 30.- par année pour tous les membres de l'association APERTI. Cette cotisation permet à l'Association de disposer d'un modeste fonds de ressources financières garantissant sa survie. De plus, faire partie de l'association APERTI vous donne les avantages suivants :

a) inscription de votre nom sur le site d'APERTI et vos coordonnées de contact (web site, téléphone, adresse de l'atelier, selon votre choix)

b) suppression du dépôt d'un portfolio au comité afin de participer aux portes ouvertes

c) qualité de membre de l'Association (participation aux assemblées générales et à la vie associative d'APERTI, même si vous n'ouvrez pas votre atelier

2) La **participation au week-end des portes ouvertes** est, quant à elle, fixée à CHF 75.-. (soit la cotisation de CHF 30.- + la participation de 45.-) et

3) Tout invité dont la candidature a été acceptée par le comité, devient membre de l'association et verse, de facto, CHF 75.- (cotisation annuelle de CHF 30.- plus 45.- de frais de participation).

La cotisation est à verser sur le compte postal d'APERTI: 17-556845-9

Un membre qui cesse de verser sa cotisation annuelle de CHF 30.- durant deux ans est exclu de l'association. Il devra donc soumettre une nouvelle candidature au comité d'APERTI s'il souhaite participer au week-end des portes ouvertes.

## Lieu

Les apertistes s'engagent à ouvrir leur atelier au public les samedi et dimanche **29 et 30 mai 2021 de 12h à 18h.**

L'Association renonce à exiger une commission sur les ventes réalisées durant les portes ouvertes, mais accepte avec plaisir un don.